

[ACTUALITÉ](#) [DÉBATTRE](#) [LES ÉDITORIALISTES DU POINT](#) [LE MONDE DE SOPHIE \(COIGNARD\)](#)


Le monde de Sophie (Coignard)

SOPHIE COIGNARD

Le Point - Publié le 23/02/2015 à 07:00 - Modifié le 23/02/2015 à 09:25

Coignard - Députés : la préférence pour l'argent caché

Le bureau de l'Assemblée nationale prétend en finir avec les "indemnités de poche" perçues par les 577 élus du Palais-Bourbon. De la poudre aux yeux !



L'indemnité de représentation et de frais de mandat (IRFM) ne fait l'objet d'aucun contrôle, que ce soit par le fisc, par la Cour des comptes ou par l'Assemblée nationale elle-même. © Citizenside / Yann Korbi

97

50

2

 Par **SOPHIE COIGNARD**

Les députés prennent des vacances jusqu'au lundi 2 mars. Une semaine de repos propice à la réflexion sur de multiples sujets, à commencer par leurs privilèges. En complément de leur traitement de base, d'un montant de 7 100,15 euros brut mensuel, ils reçoivent une enveloppe de près de 10 000 euros par mois pour rémunérer leurs collaborateurs et une "indemnité de représentation et de frais de mandat" (IRFM) de 5 770 euros chaque mois. C'est ce dernier élément de leur rémunération qui pose problème. Il ne fait l'objet d'aucun contrôle, que ce soit par le fisc, par la Cour des comptes ou par l'Assemblée nationale elle-même.

Les députés empochent ainsi plus de 40 millions d'euros par an, des millions dont ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Régler les factures d'un fournisseur de piscines et de spas, comme l'avait révélé Mediapart à propos de Jérôme Cahuzac, s'offrir des vacances familiales aux frais de la princesse ou encore rembourser un emprunt pour financer leur permanence électorale comme le font plus d'un quart d'entre eux. En 2012, la Commission pour la transparence de la vie politique présidée par Lionel Jospin a considéré que l'enrichissement de certains élus en un seul mandat, grâce à cette IRFM, pouvait atteindre 200 000 euros.

La prime à l'omerta

Le bureau de l'Assemblée nationale a annoncé mercredi 18 février une réforme en carton-pâte, ridicule d'hypocrisie. Désormais, chaque député devra déclarer sur l'honneur, chaque année, qu'il a bien utilisé son IRFM pour financer des frais directement liés à l'exercice de son mandat. Et s'il manque à ses devoirs ? Le bureau pourra saisir le déontologue du Palais-Bourbon pour une "demande

d'éclaircissement". C'est tout. Quant aux bonnes affaires immobilières, elles seront interdites pour toute "nouvelle acquisition". Mais ceux qui possèdent déjà les murs de leur permanence peuvent continuer à piocher à leur aise dans leur enveloppe pour rembourser leurs crédits. Et ils en resteront les heureux propriétaires à l'issue de leur mandat.

Pas besoin, pourtant, d'aller chercher loin pour trouver des idées de réforme simples et efficaces. Au Royaume-Uni comme en Allemagne, les parlementaires se voient rembourser leurs frais sur présentation de justificatifs, comme c'est le cas pour tous les salariés. En France, ils ne font l'objet d'aucun contrôle sérieux pour cette manne qui échappe à l'impôt. Et au petit jeu de l'immobilisme, les pouvoirs exécutif et législatif s'entendent à merveille. Pierre Morel-A-L'Huissier, député UMP de Lozère, a posé une question écrite au secrétaire d'État au Budget Christian Eckert en juin 2014. Son contenu ? "Il lui demande si cette IRFM peut ou doit être intégrée aux revenus des parlementaires." Mais Christian Eckert doit être très occupé, ou très embarrassé, car, malgré deux relances, en octobre 2014 et en janvier 2015, il n'a toujours pas trouvé le temps de répondre.

Un jeu dangereux

Cette prime à l'omerta s'exerce aussi au Palais-Bourbon. En juillet 2012, le député UDI de la Marne Charles de Courson dépose un amendement à la loi de finances rectificative visant à fiscaliser la part de l'IRFM qui n'est pas utilisée à des fins professionnelles. En commission des Finances, c'est panique à bord. Seuls deux autres députés, centristes comme lui, votent pour. Tous les autres s'expriment contre... L'amendement est enterré.

Au Sénat, tout aussi concerné par ces abus, c'est le calme plat sur cette question. Gérard Larcher a certes mis en place deux commissions chargées de plancher sur la gouvernance et les méthodes de travail. Mais ces instances se hâtent très lentement. Le plus affligeant, dans cette triste histoire, c'est de voir une majorité de parlementaires qui préfèrent, tous partis confondus, s'agripper à leurs privilèges de façon aussi résolue. Et de constater que les instances dirigeantes des deux assemblées couvrent ces comportements d'un autre temps. C'est la manière la plus sûre de nourrir un antiparlementarisme pernicieux. Pour représenter la nation, il faut plus que jamais se montrer irréprochable. Et le démontrer.

Accédez à l'intégralité des contenus du Point à partir de 1€ seulement

LE MONDE DE SOPHIE (COIGNARD)

Coignard - Terrorisme : le sommet qui ne sert à rien

États-Unis : le PS invente le tourisme d'État

Opérations Homo : la gauche plus "tueuse" que la droite **A**

Coignard : le CESE, à réformer... ou à supprimer !

[Tous les articles - Le monde de Sophie \(Coignard\)](#)



Pourquoi investir ?

Découvrez les 4 piliers de l'investissement immobilier locatif Confiance Invest.

» [Cliquez ici](#)



Autotest fertilité Homme

Le 1er test de fertilité à domicile, fiable à + 98%, résultat en 7 minutes, vendu en pharmacie

» [Cliquez ici](#)



Un conseiller de 8h à 22h

Chez LCL, vous pouvez joindre un conseiller jusqu'à 22h et effectuer vos opérations 24h/24

» [Cliquez ici](#)



Chaussettes Doré Doré

Lot de 6 paires dont 1 gratuite. Pur fil d'écosse remaillées à la main. Pour hommes > 74,50€

» [Cliquez ici](#)

Publicité Ligatus

6 Commentaires

[Ajouter un commentaire](#)

graindesel

le 23/02/2015 à 08:38


■ [Signaler un contenu abusif](#)

Hum...

Un "effet d'annonce"... Ça n'engage à rien ! Car il y aura toujours des gogos pour y croire (d'avance)

comet's59

le 23/02/2015 à 08:10

 Signaler un contenu abusif***Intérêt général***

Au nom bien sur de l'intérêt général Ils défendent bec et ongles des intérêts particuliers. , et là il n'y a plus de guerre ni de posture idéologique.
Qui aura le courage et la capacité de faire passer de telles réformes ?

daniel94

le 23/02/2015 à 08:02

 Signaler un contenu abusif***Un poste de député ou de sénateur est une récompense***

Qu n'accorde le parti politique à un bon élément, ce qui explique la quantité de parlementaires et ce type d'avantage. U peu de moralité : on supprime 50 % de parlementaires pour revenir à un ratio de représentation d'une république non-bananière, et on fiscalise a priori tous les revenus sauf dépenses justifiables et justifiées. Chiche Mr Hollande ou Sarkozy ? Ça sera dans vos programmes ?

[Tous les commentaires](#)[Ajouter un commentaire](#)